

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : <b>13</b>	<u>Pour</u> : <b>11</b> (09+2 procurations)	<u>Abstention</u> : <b>01</b>	<u>Contre</u> : <b>01</b>
-------------------------	---------------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 28 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 juin 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<i>POUR (procuration)</i>	PIALHOUX Laurent	<b>ABST.</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>CONTRE</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à Bernard BAZINET)  
Yoann MARENDA (pouvoir donné à Pierre PEYRAZAT)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Etienne BARTEAU

**2017-41 : Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le projet d'organisation de la nouvelle semaine scolaire sur 4 jours sur le RPI Augignac-saint-Estèphe à partir de la rentrée de septembre 2017 sera soumis au conseil d'école le 03 juillet 2017 puis transmis pour avis à l'IEN et enfin transmis pour décision de l'IA-DASEN.

Les autres communes membres de la Communauté de Commune du Périgord Nontronnais s'engagent parallèlement dans la même démarche.

Dans l'attente d'une décision, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le retour de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 au lieu d'une semaine à 4,5 jours actuellement en vigueur.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 13 juillet 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture de :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 05/07/2017  
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE  
024-212400162-20170628-2017\_41-DE  
Regu le 26/07/2017